PARLEMENT DE LA MER
HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mai 2022 - décembre 2023

© Éric Desaunois - Les Deux-Caps

Retrouvons-nous sur

parlementdelamer.hautsdefrance.fr

LE PARLEMENT DE LA MER
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
#ambitionlittorale

Région Hauts-de-France

Sommaire

Préambule p3

2022 - 2023 en images p4

Gouvernance p8

Le Parlement de la mer en 2022 - 2023 ..... p9
Présentation du rapport d'activité de la période de juillet 2020 à avril 2022 ..... p9
Composition p9
Animation et coordination par les services régionaux p9
Budget p9
Site internet p10
Réunions des instances p11
Bureau p11
Commissions thématiques p11
Assemblée plénière p11

Le Parlement de la mer en actions p13
Travaux des commissions p13
Commission Transition Écologique et Climatique p13
Commission Attractivité littorale et maritime p14
Commission Portuaire p15
Commission Économie Maritime p16
Démarches transversales p17
Prix de thèse du parlement de la mer p17
Chantier de prospective : quels facteurs d'attractivité pour le littoral régional à l'horizon 2040 ? p18
Participation du parlement de la mer aux fêtes maritimes de l'été 2023 ..... p19
Avis du parlement de la mer des Hauts-de-France sur la révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML) p19

Perspectives pour l'année 2024 ..... p20

Annexes p21
Vœu de la Commission Attractivité littorale et maritime p21
Avis sur le projet de révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral p23

Préambule

En 2020, Xavier BERTRAND m'a confié la préfiguration du parlement de la mer des Hauts-de-France afin de fédérer la communauté maritime, promouvoir le littoral et la mer dans la région, stimuler le développement des filières de l'économie maritime, soutenir une gestion durable des risques littoraux face au changement climatique et renforcer la culture maritime des habitants de la région.

Après 3 années d'existence, je me réjouis de l'implication des acteurs du littoral au sein de cette instance, qui a permis de relayer largement les enjeux et spécificités de notre territoire.

Ainsi, fort de son expertise sur les enjeux actuels et futurs du littoral des Hauts-de-France, le parlement de la mer devrait prochainement intégrer le Conseil Maritime de Façade Manche est – Mer du Nord, et sera étroitement associé aux travaux sur les Documents Stratégiques de Façade et les stratégies nationales.

C'est la reconnaissance du travail accompli, au sein des commissions thématiques, en assemblée plénière mais aussi au travers du prix de thèse ou du chantier de prospective sur l'attractivité du littoral des Hauts-de-France à l'horizon 2040.

Mais le parlement de la mer s'adresse également aux citoyens, c'est pourquoi nous étions présents en 2023 sur quelques fêtes de la mer pour aller à la rencontre des habitants des Hauts-de-France et mener des actions de sensibilisation, en partenariat avec Nausicaa.

Enfin, le territoire des Hauts-de-France a été très durement touché par les inondations de la fin d'année 2023. Ces intempéries d'une ampleur exceptionnelle ont montré la nécessité de penser et mettre en œuvre une nouvelle gouvernance en matière de gestion de l'eau. Le parlement de la mer s'est d'ores et déjà saisi de cette question, au travers des débats en commission ou des travaux menés dans le cadre de son chantier de prospective.

Jean-François Rapin
Président du Parlement de la mer des Hauts-de-France

2022 - 2023 en images

Diagnostic prospectif sur le littoral régional à l'horizon 2040
Assemblée plénière du 30 juin 2023

© Région Hauts-de-France

© Région Hauts-de-France

© Région Hauts-de-France

Sensibilisation des habitants :
Quizz interactif sur le stand de la Région, en collaboration avec Nausicaa
Fêtes de la mer 2023

© Région Hauts-de-France

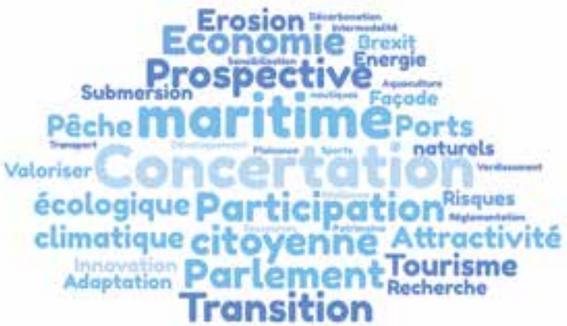

© Région Hauts-de-France

Remises des Prix de thèse 2022 et 2023

© Région Hauts-de-France

© Michaël Lachart / Région Hauts-de-France

Échanges sur le débat public relatif à la planification maritime et énergétique
Assemblée plénière du 18 décembre 2023

© Région Hauts-de-France

© Région Hauts-de-France

© Région Hauts-de-France

Gouvernance

L'assemblée plénière du Conseil Régional a adopté, le 1er juillet 2020, la **délibération n° 2020.01030 portant création officielle du parlement de la mer des Hauts-de-France**, sous la forme d'une commission extra-régionale, conformément aux dispositions de l'article 16-13 du règlement intérieur de la Région Hauts-de-France.

Monsieur Jean-François RAPIN a été désigné président du parlement de la mer par arrêté n° 20004345 du 04 septembre 2020, confirmé par arrêté n° 21005823 du 15 septembre 2021 suite aux élections régionales de juin 2021.

La composition initiale du parlement de la mer a été établie dans le cadre de la délibération de création de cette instance de concertation. Il regroupait ainsi à sa création 156 membres (services et établissements publics de l'État, collectivités, acteurs socio-économiques, acteurs académiques, associations).

Le cadre réglementaire confère à cette instance de concertation une très grande souplesse d'organisation et de fonctionnement. Après validation par le bureau le 15 mars 2021, le règlement officiel définissant les règles de fonctionnement de cette instance a été adopté officiellement en assemblée plénière le 4 février 2022.

Le parlement de la mer est ainsi structuré autour :
- d'une assemblée plénière (1 réunion annuelle, composée de l'ensemble des structures membres),
- d'un bureau, composé du président, du secrétaire général, des 4 présidents de commission et des 4 secrétaires de commission,
- d'un secrétariat général, assuré par Laurent DEGROOTE, président du Conseil Économique Social et Environnement Régional des Hauts-de-France,
- de 4 commissions thématiques (environ 2 réunions par an), animées chacune par un président et un secrétaire de commission :

Commission	Thématiques couvertes	Pilotage
Économie maritime	Effets du Brexit, filière halieutique, énergies marines renouvelables, industrie navale, emploi et formation, recherche et développement, innovation	**Président :** Frédéric CUVILLIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais **Secrétaire :** Stéphanie DEPRAETERE, Vice-présidente du CESER
Transition écologique et climatique	Gestion des risques littoraux et adaptation au changement climatique, biodiversité	**Président :** Stéphane HAUSSOULIER, Président du Département de la Somme **Secrétaire :** Jean-Yves CANNESSON, Président de la commission "Aménagement du territoire - ruralité" du CESER
Attractivité littorale et maritime	Promotion du littoral, tourisme, plaisance et sports nautiques, loisirs, patrimoine et culture maritime, parcours de vie	**Président :** Bruno COUSEIN, Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois **Secrétaire :** Jean-Baptiste KONIECZNY, Vice-président du CESER
Portuaire	Développement des ports des Hauts-de-France, compétitivité, transition énergétique, verdissement des ports, liaisons multimodales	**Président :** En cours de désignation, suite à la démission de Patrice VERGRIETE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque **Secrétaire :** Marc WURMSER, Vice-président du CESER

Le Parlement de la mer en 2022-2023

Présentation du rapport d'activités de la période de juillet 2020 à avril 2022

Conformément au règlement intérieur, le rapport d'activité du parlement de la mer des Hauts-de-France, pour la période courant de juillet 2020 à avril 2022, a été présenté en séance plénière du conseil régional des Hauts-de-France le 26 janvier 2023.

Composition

Au cours de ses trois premières années d'existence, le parlement de la mer a intégré plusieurs structures ayant souhaitées rejoindre l'instance : France Nature Environnement Hauts-de-France, France Stations Nautiques, Fédération Française des Ports de Plaisance, Groupement d'Action Locale Pêche et Aquaculture Flandre Maritime, BPI France et Association Tourville.

Au 31 décembre 2023, les inscriptions dans les commissions se répartissent comme suit :
- 30 membres pour la commission Attractivité maritime et littorale
- 36 membres pour la commission Économie maritime
- 27 membres pour la commission Portuaire
- 45 pour la commission Transition écologique et climatique

Lors de sa réunion du 10 novembre 2023, le Bureau a par ailleurs décidé :
- de proposer aux 52 communes littorales des Hauts-de-France d'intégrer le parlement de la mer,
- la nomination par le président du parlement de la mer de personnalités qualifiées,
- d'élire des vice-présidents au sein de chaque commission,
- de permettre aux membres du parlement de la mer de participer à deux commissions thématiques (au lieu d'une seule actuellement).

Animation et coordination par les services régionaux

Le secrétariat et l'animation du parlement de la mer sont assurés par les services régionaux, au sein du service Mer et Littoral de la Direction Mer Ports Littoral (environ 2,25 Équivalent Temps Plein : un responsable de service, une chargée de mission et une gestionnaire administratif et financier). La chargée de mission a repris son poste en septembre 2022 après un congé parental.

D'autres directions de la Région sont ponctuellement mobilisées sur des fonctions support (appui informatique par la Direction des Systèmes d'Information, démarche de communication et site internet par la Direction de la Communication, des Relations Publiques et du Nouveau Siècle, etc.) et sur des thématiques opérationnelles (Direction de la Transformation de l'Economie Régionale, Direction des Infrastructures de Mobilités et du Canal Seine Nord Europe, Direction Troisième Révolution Industrielle, Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Direction Europe, Direction des Politiques Educatives, Direction de la Formation Professionnelle, Mission Ingénierie Touristique et Attractivité, etc.). La Direction Mer Ports Littoral coordonne les contributions des services régionaux et assure la transversalité sur les sujets concernant le parlement de la mer.

Budget

Le fonctionnement du parlement de la mer repose sur une mobilisation bénévole de ses membres. Aucune indemnité n'est versée aux personnes qui en assurent le pilotage, et aucune cotisation n'est sollicitée auprès de ses membres. Ainsi, les dépenses engagées pour les travaux de cette instance de concertation sont minimes. L'animation, le secrétariat et la communication sont assurés en régie par les services régionaux. Les effectifs sur ce sujet sont d'environ 2,25 Équivalent Temps Plein (ETP) : une gestionnaire administratif et financier à temps plein, une chargée de mission à temps partiel (75 %), avec un renfort du chef de service pouvant aller jusqu'à 0,5 ETP.

Les frais engagés sur la période allant du 1er mai 2022 au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

- **Prix de thèse 2022 :**
  - Récompense du lauréat : 3000 €
  - Frais de déplacement et de restauration : 120,84 €
- **Quizz interactif sur tablette numérique, à destination du jeune public, réalisé par Nausicaa : 1250 € HT**
- **Prix de thèse 2023 : 3000 €**
  - Récompense du lauréat : 3000 €
  - Frais de déplacement et de restauration : 260,18 €
  - Frais de communication : 19,38 € HT

Site internet

Le parlement de la mer des Hauts-de-France dispose d'un site internet dédié, développé par la Direction de la Communication et des Relations Publiques de la Région Hauts-de-France : **www.parlementdelamer.hautsdefrance.fr**.

Depuis février 2022, le site est accessible au grand public et rend possible la diffusion de ressources documentaires sur les enjeux de la façade maritime régionale, d'actualités ou encore d'un agenda des manifestations littorales. Un **espace de contribution** permet aux habitants de publier des avis, informations, alertes et suggestions sur les enjeux de la façade maritime. L'objectif est de renforcer l'échange avec les acteurs professionnels et sensibiliser les citoyens sur les sujets du littoral et de la mer. Les contributions sont analysées et modérées par les services régionaux, publiées sur le site internet du parlement de la mer des Hauts-de-France et, le cas échéant, transmises aux commissions concernées pour examen.

En 2023, un accroissement du nombre de contributions déposées sur le site a pu être observé, et notamment au cours de la période estivale. La participation de l'équipe de coordination du parlement de la mer aux fêtes maritimes 2023 de Calais et Boulogne-sur-Mer, ayant permis de présenter le parlement de la mer au grand public, pourrait expliquer cette augmentation. L'examen de ces contributions a fait apparaître la nécessité de modifier le formulaire d'enregistrement des contributions sur le site du parlement de la mer pour recueillir davantage d'informations sur l'identité des auteurs. Des échanges sont actuellement en cours avec la Direction de la Communication, des Relations Publiques et du Nouveau Siècle pour intégrer ces modifications, dans le respect du *Règlement Général sur la Protection des Données* (RGPD).

Le site comprend également une partie privative, dont l'accès est réservé aux membres du parlement de la mer et aux services régionaux, permettant la transmission des dossiers de séance et proposant un espace de forum entre les membres. Au 31 décembre 2023, le site internet compte 161 inscrits (pour la partie privative).

Le site internet du parlement de la mer a comptabilisé 56 589 visites et 190 818 pages vues de juillet 2022 à décembre 2023.

	Nombre de visites	Nombre de pages vue
Juillet à décembre 2022	16 512	69 256
Janvier à décembre 2023	40 077	121 562
Total sur la période	56 589	190 818

Sur cette période, le site a principalement été consulté depuis un ordinateur. La consultation via smartphone arrive en 2e position mais progresse en 2023.

Types de périphériques	2022	2023
Ordinateur	79 %	65 %
Smartphone	20 %	33 %
Tablette	1 %	2 %

L'augmentation sensible du nombre de téléchargements et du nombre de contributions déposées sur le site depuis 2022 traduit l'intérêt croissant des membres du parlement de la mer, des acteurs du littoral et des citoyens pour les travaux du parlement de la mer.

	De juillet 2020 à avril 2022	De mai 2022 à décembre 2023	Depuis le 13 novembre 2020 (date de mise en service du site)
Nombre d'actualités publiées	70	65	135
Nombre d'entrées d'agenda publiées	34	41	75
Nombre de documents disponibles en téléchargement	74	66	140
Nombre de contributions déposées par les internautes	2	11	13

	De juillet 2020 à avril 2022	De juillet 2022 à décembre 2023*	Depuis le 13 novembre
2020 (date de mise en service du site)*			
Nombre de pages vues	6 663	190 818	197 481
Nombre de téléchargements effectués	1 284	8 847	10 131

** Manque de données sur la période mai - juin 2022*

Réunions des instances

• Bureau

Le bureau du parlement de la mer s'est réuni à 3 reprises en visio-conférence, entre mai 2022 et décembre 2023 :
- Le 12 septembre 2022
- Le 24 mars 2023
- Le 10 novembre 2023

• Commissions thématiques

Six réunions de commission se sont tenues entre mai 2022 et décembre 2023 (trois en présentiel et trois en visio-conférence) :

Commission	Dates des réunions
Économie maritime	30 juin 2022 25 mai 2023
Transition écologique et climatique	16 mars 2023
Attractivité littorale et maritime	21 octobre 2022 13 juin 2023 13 décembre 2023
Portuaire	/

La commission Portuaire n'a pas pu se réunir sur la période et ses travaux ont été temporairement ajournés en raison de la nomination de M. Patrice VERGRIETE au gouvernement. La commission devrait être réinstallée au premier semestre 2024, suite à la désignation d'un nouveau président de commission.

• Assemblée plénière

L'assemblée plénière s'est réunie trois fois entre juin 2022 et décembre 2023 :

• **Le 7 novembre 2022 à Dunkerque**, en marge des Assises de l'économie de la mer qui se déroulaient à Lille et Dunkerque.

Cette séance a permis d'aborder les problématiques du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), de la transition énergétique et de la décarbonation du transport maritime. Le premier vœu émis par le Parlement de la mer a été présenté à cette occasion. Élaboré par la commission Attractivité littorale et maritime, il a trait aux enjeux liés au développement de l'attractivité du littoral des Hauts-de-France (vœu en annexe). Enfin, Jean-François Rapin a signé à l'issue de cette séance des courriers adressés à Elisabeth Borne, Première ministre, à Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et à Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de Normandie et Préfet coordonnateur de la façade Manche est – Mer du Nord. Les courriers signés proposent que le Parlement de la mer des Hauts-de-France intègre les instances de concertation nationale et de façade relatives à la mer et au littoral (Conseil National de la Mer et des Littoraux et Conseil Maritime de Façade Manche est – Mer du Nord) et apporte sa

contribution lors de l'élaboration et de la révision des documents et schémas stratégiques et du cadre réglementaire relatifs au littoral et au milieu marin.

• **Le 30 juin 2023 à Boulogne-sur-Mer**, dans les locaux de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO).
Cette séance était consacrée au diagnostic du littoral élargi, établi dans le cadre du chantier de prospective consacré à l'attractivité du littoral régional à l'horizon 2040. En présence de Jean-François RAPIN, président du parlement de la mer des Hauts-de-France et de Guislain CAMBIER, Vice-Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, les participants ont pu prendre connaissance du diagnostic sur l'évolution de l'attractivité du littoral élargi des Hauts-de-France et écouté l'intervention de Denis LACROIX, Délégué à la prospective à la Direction Générale de l'IFREMER, sur les enjeux de la montée des eaux en Hauts-de-France et les réponses possibles via la prospective. Enfin, les participants ont été invités à participer à des ateliers en petits groupes, visant à leur permettre de s'exprimer sur le diagnostic présenté, d'apporter des éléments complémentaires et d'identifier des leviers d'actions. Trois thèmes d'atelier ont été proposés :
- Une nécessaire adaptation de l'économie du littoral élargi : Quelles opportunités ? Quelles transformations ?
- Attractivités et qualité de vie : Quels conflits d'usage ? Quelles régulations ? Quels équilibres ?
- Attractivité du littoral élargi : Vers une vision et une stratégie communes face aux risques littoraux ?

• **Le 18 décembre 2023 à Merlimont**.
Cette séance était consacrée au débat public sur la planification maritime et énergétique qui se déroule sur la façade maritime des Hauts-de-France du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Après une présentation du contexte, des enjeux et des modalités du débat public par la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture et la Commission Particulière du Débat Public en charge de la façade Manche est – Mer du Nord, un temps d'échanges a été organisé afin de permettre aux participants de poser leurs questions et soulever les enjeux pour le territoire.

Lors de cette séance, le prix de thèse 2023 du parlement de la mer des Hauts-de-France a été remis à M. Erwan BOURDONNAIS pour sa thèse "Étude des gènes de résistance aux antibiotiques d'intérêt clinique au sein d'un réseau trophique marin". Les participants ont également pris connaissance d'une intervention de Julie PAGNY, directrice du GIP Réseau d'Observation du Littoral Normandie Hauts-de-France, sur les conséquences des tempêtes Ciaran et Domingos sur le littoral des Hauts-de-France et de premiers éléments sur les conséquences des inondations de novembre 2023 par les services régionaux. Enfin, Jean-François RAPIN a présenté les perspectives (évolution des instances, prix de thèse 2024, aboutissement du chantier de prospective, échanges avec le parlement de la mer d'Occitanie) et la feuille de route (contribution au débat public en cours, gestion de la ressource en eau, énergies renouvelables) du parlement de la mer pour 2024.

Afin de permettre des échanges constructifs dans le cadre du débat public sur la planification maritime et énergétique, cette séance était ouverte aux membres du parlement de la mer, aux maires des 52 communes littorales des Hauts-de-France, aux parlementaires (sénateurs des 3 départements et députés des circonscriptions littorales) et aux élus régionaux concernés par le Document Stratégique de Façade et le débat public.
En amont de l'assemblée plénière, une visite du musée Maréis d'Étaples-sur-Mer était proposée aux participants.

Le Parlement de la mer en actions

Travaux des commissions

Les travaux des commissions permettent de faire émerger et de consolider une gestion collective des enjeux de la façade maritime. L'idée est de favoriser une connaissance et une compréhension mutuelle des acteurs, de créer un esprit de cohésion au sein de la communauté maritime régionale, et de permettre l'adoption d'avis partagés.

• Commission Transition Écologique et Climatique

Cette commission, présidée par Stéphane HAUSSOULIER, a souhaité se pencher en 2023 sur 2 thèmes principaux :
• **les dispositifs d'accompagnement des collectivités du littoral pour l'adaptation au changement climatique :** les membres de la commission ont ainsi pris connaissance de la démarche "Résilience littorale" de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France ainsi que de l'offre de service de la Banque des Territoires à destination des collectivités territoriales, relative à la gestion du trait de côte.

• **les actions de sensibilisation du public sur les problématiques maritimes :** les membres de la commission ont pu échanger sur les actions mises en place par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime, les Aires Marines Éducatives (AME) du Parc naturel marin et les actions mises en place par Nausicaa.

Les travaux de la commission ont permis de souligner :
- l'importance et l'efficacité des actions de sensibilisation menées auprès des enfants ;
- l'importance de l'implication de la Région dans ces dispositifs et la nécessité d'une coordination à l'échelle régionale pour aller plus loin ;
- l'intérêt de mener à l'avenir des expérimentations sur le territoire régional (des appels à manifestation d'intérêt pourraient être portés par la Région) ;
- la volonté de valoriser les actions des élèves (pistes : trophée du parlement de la mer, présence du parlement de la mer lors de l'évènement fédérateur de Nausicaa à destination des scolaires).

© Mairie d'Ault.

• Commission Attractivité littorale et maritime

La commission Attractivité littorale et maritime, présidée par Bruno COUSEIN, a débattu entre mai 2022 et décembre 2023 sur :

• **la caractérisation des lieux accueillant du public en lien avec la culture maritime :** les membres de la commission ont pris connaissance de la consultation lancée par la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes (FRCPM) visant à identifier les modalités de fonctionnement, les capacités et les besoins des musées, sites et lieux d'exposition en lien avec la culture maritime en Hauts-de-France.

• **l'attractivité du littoral post-covid et en adaptation face au changement climatique :** sur proposition de la commission, le parlement de la mer a adopté en novembre 2022 un vœu visant à :

- attirer l'attention sur les interactions fortes existant entre les nombreuses problématiques identifiées sur le littoral des Hauts-de-France : pression foncière et immobilière, adaptation face aux effets du changement climatique, mutations de l'économie, transition démographique, transition énergétique et environnementale, attentes des populations en terme d'accès aux services et de qualité de vie, mobilité, etc. ;
- attirer l'attention sur la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire et de développer des politiques publiques permettant de maintenir un équilibre entre l'accroissement de l'attractivité des territoires littoraux et la préservation des atouts de la façade maritime régionale ;
- transmettre à l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, en charge du chantier de prospective "Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ?", la synthèse des débats de la réunion de la commission Attractivité littorale et maritime du parlement de la mer des Hauts-de-France du 21 octobre 2022 ;
- inviter les acteurs concernés à apporter une contribution au chantier "Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ?" du collège régional de prospective, animé par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, qui a vocation à évaluer les tendances et phénomènes qui impacteront le littoral des Hauts-de-France d'ici 2040, à élaborer des scénarios d'évolution et à identifier des leviers d'action permettant d'atteindre les scénarios qui apparaitront les plus souhaitables. (Voir vœu en annexe)

• **le débat public sur la planification maritime et énergétique**

• **les incidences des inondations de novembre 2023 pour l'attractivité du littoral des Hauts-de-France**

• **la pêche de loisir :** suite à l'examen en commission de plusieurs contributions déposées sur le site du parlement de la mer.

© DR

Au regard de la grande diversité des sujets relevant du périmètre de la commission, deux groupes de travail ont été constitués afin d'organiser les travaux de la commission :

• un **groupe de travail "territorial"**, piloté par Olivier DELBECQ (Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale) est chargé des thématiques :
- Harmonisation de l'application des réglementations sur le littoral
- Prévention et sécurité – signalétique
- Résilience des territoires littoraux face aux effets du changement climatique

• un **groupe de travail "maritime"**, piloté par Jean-Michel SOYEZ (Ligue de voile Hauts-de-France) est chargé des thématiques :
- Valorisation du patrimoine
- Sports nautiques et plaisance comme facteurs d'attractivité

Les groupes de travail rendront compte de leurs travaux au cours des réunions de la commission Attractivité littorale et maritime.

• Commission Portuaire

La commission Portuaire n'a pas pu se réunir sur la période et ses travaux ont été temporairement ajournés en raison de la nomination de M. Patrice VERGRIETE au gouvernement. La commission devrait être réinstallée au premier semestre 2024, suite à la désignation d'un nouveau président de commission.

Lors de la dernière réunion de commission, les membres avaient souhaité engager une réflexion sur la compétitivité des places portuaires, sur les infrastructures et l'intermodalité, sur le verdissement des ports, sur la décarbonation de l'industrie et du transport maritime, sur la recherche de valeur ajoutée liée au trafic portuaire, sur la digitalisation des ports et sur la perception des ports par les habitants.

© Eric Destable

• Commission Économie Maritime

La commission Économie maritime, présidée par Frédéric CUVILLIER, a travaillé entre mai 2022 et décembre 2023 sur :

- **les effets l'invasion russe en Ukraine sur le monde maritime**

- **les conséquences du Brexit sur l'économie maritime :** les membres de la commission ont pris connaissance des ajustements des contrôles sur les produits halieutiques, de l'activité des services d'inspection vétérinaire et phyto-sanitaire aux frontières Hauts-de-France, de la mise en place d'un observatoire des flux par Norlink et de la mise en œuvre de la Réserve d'ajustement au Brexit.

© Philippe Dapvril / Région Hauts-de-France

- **le débat public sur la planification maritime et énergétique**

- **l'innovation maritime :** les membres de la commission ont pris connaissance des actions menées en matière d'innovation halieutique par le Pôle Aquimer ainsi que des actions menées dans le cadre du Festival Innovation Mer et Littoral
- **l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une ferme aquacole sur le site portuaire de Boulogne-sur-Mer, porté par Local Océan France :** suite à une consultation électronique de ses membres, la commission a élaboré un avis dans le cadre de cette enquête publique.

Démarches transversales

• Prix de thèse du parlement de la mer

Parmi les premières actions transversales mises en place par le parlement de la mer figure la création d'un prix de thèse. Les objectifs de cette démarche sont de valoriser les travaux de recherche dans les domaines intéressant les enjeux de la façade maritime régionale, de renforcer le lien entre la communauté académique et les décideurs politiques et socio-économiques, et de renforcer la sensibilisation des citoyens sur la connaissance des enjeux de la mer et du littoral.
Ouvert à toutes les disciplines (sciences "techniques", humaines et sociales), le prix de thèse du parlement de la mer, doté d'une récompense de 3000 euros pour le lauréat, est ouvert aux docteurs des universités, grandes écoles et établissements publics de recherche.
Le prix de thèse du parlement de la mer a été décerné pour la première fois en novembre 2022, à l'occasion des Assises de l'Economie de la Mer qui se déroulaient à Lille. La lauréate de l'édition 2022 est Julia MOUGIN pour ses travaux portant sur les approches microbiologiques et moléculaires pour lutter contre la vibriose du bar (Dicentrarchus Labrax).

© DR

Le prix de thèse 2023 a récompensé Erwan BOURDONNAIS pour sa thèse "Étude des gènes de résistance aux antibiotiques d'intérêt clinique au sein d'un réseau trophique marin", lors de l'assemblée plénière du parlement de la mer du 18 décembre 2023, à Merlimont.
À l'issue de ces deux premières éditions, le règlement du prix de thèse a été modifié pour l'édition 2024 afin d'élargir le champ du prix à la recherche fondamentale. En conséquence, la capacité des travaux à induire des retombées pour le territoire a été retirée des critères d'appréciation.

Le calendrier du prix pour l'édition 2024 est le suivant :
- **12 février 2024** : ouverture des candidatures
- **30 avril 2024** : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- **Printemps 2024** : jury
- **Fin 2024** (date à définir) : remise du prix

• Chantier de prospective : quels facteurs d'attractivité pour le littoral régional à l'horizon 2040 ?

En partenariat avec le collège de prospective régionale, animé par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, un chantier de prospective a été engagé sur le thème de l'attractivité du littoral des Hauts-de-France à l'horizon 2040.
Après une première consultation ayant permis de dégager des facteurs de changement, une deuxième consultation a été lancée fin 2022, auprès de près de 1000 acteurs publics et privés, afin d'approfondir le diagnostic prospectif partagé, de prioriser les sujets-clés, de commencer à identifier les leviers d'action et de recueillir des exemples de bonnes pratiques. En parallèle, 35 auditions d'experts et d'acteurs du littoral élargi ont été menées. Ces actions ont permis l'élaboration d'un diagnostic du littoral élargi qui a pu être présenté le 30 juin 2023 à Boulogne-sur-Mer, lors d'une assemblée plénière du parlement de la mer. Des ateliers prospectifs seront organisés au printemps 2024 sur plusieurs territoires afin d'élaborer des scénarios prospectifs et identifier des leviers d'action, avec les acteurs du territoire.
Ce chantier, lancé officiellement en février 2022, devrait se conclure en 2024. Cette démarche prospective aboutira sur une réflexion commune du parlement de la mer et de l'institution régionale visant à la mise en œuvre des propositions identifiées dans le cadre du chantier, selon des modalités restant à définir (contractualisation avec l'État, la Banque des Territoires et les collectivités locales, évolution du SRADDET, formalisation de la politique régionale, etc.).

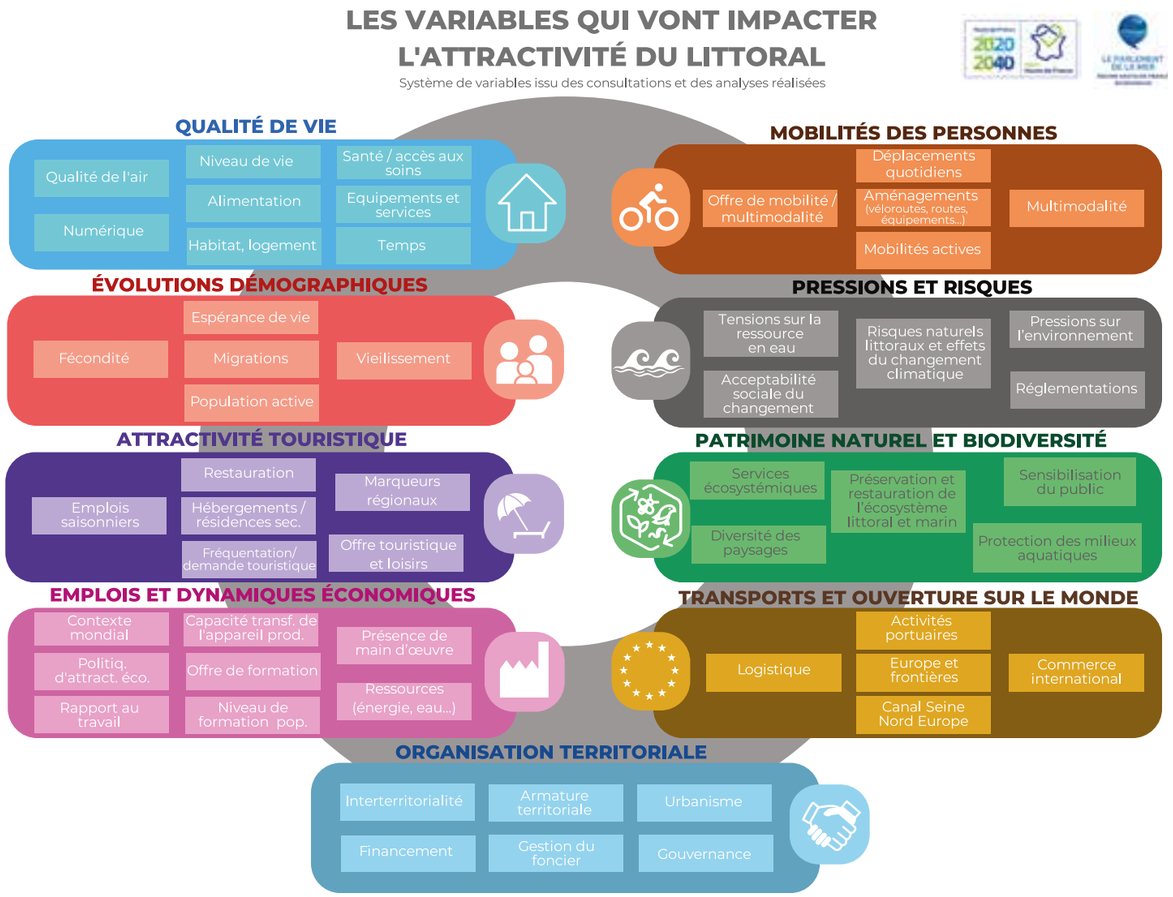

• Participation du parlement de la mer aux fêtes maritimes de l'été 2023

Le parlement de la mer a tenu un stand sur deux évènements "Escale à Calais" (23 au 25 juin 2023) et "La Côte d'Opale fête la mer" à Boulogne-sur-Mer (13 au 16 juillet 2023). Ces manifestations ont permis d'aller à la rencontre du grand public, de sensibiliser aux enjeux du littoral des Hauts-de-France, de faire connaître le parlement de la mer et d'inviter les citoyens à contribuer à ses travaux. A cette occasion, un quizz ludique, élaboré en partenariat avec le Blue Living Lab de Nausicaa, a été proposé sur tablettes numériques aux enfants et à leurs familles.

• Avis du parlement de la mer des Hauts-de-France sur la révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML)

Sur la base de 20 contributions de ses membres, le parlement de la mer a élaboré un avis portant sur 9 axes principaux :
- le développement de la filière halieutique,
- le développement des ports régionaux,
- la décarbonation du transport maritime,
- les énergies marines renouvelables,
- la sensibilisation aux enjeux de la mer et du littoral,
- la gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine,
- la préservation de la ressource en eau,
- le rôle et l'implication des structures associatives du littoral,
- et les enjeux fonciers du littoral des Hauts-de-France.

Cet avis a été transmis à Madame la Première Ministre Élisabeth BORNE, en vue d'enrichir les travaux du Comité Interministériel de la Mer (CIMer). L'avis est publié sur le site du parlement de la mer (voir annexe).

Perspectives pour l'année 2024

Lors de sa réunion du 10 novembre 2023, le Bureau a identifié certaines thématiques qui pourraient être étudiées pour l'année 2024, dans le cadre d'une feuille de route à élaborer :

- **Débat public sur la planification maritime et énergétique :** le parlement de la mer participera au débat public sur la planification maritime et énergétique, qui se déroule du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Une consultation électronique sera menée auprès des membres en vue de l'élaboration d'une contribution du parlement de la mer, sous la forme d'un cahier d'acteur. Cette contribution sera validée lors de la réunion du Bureau de mars 2024.

- **Gestion de la ressource en eau** (réseaux et interconnexions, gestion de la ressource et aléas, etc.)

- **Énergies renouvelables** (marémoteur, énergie sur les ports, etc.)

Suite à l'avis favorable du Gouvernement, le parlement de la mer devrait intégrer le Conseil Maritime de Façade Manche est Mer du Nord.

Enfin, le bureau du parlement de la mer entend poursuivre les relations avec le parlement de la mer d'Occitanie dans une optique d'échanges de bonnes pratiques.

Annexes

Vœu n°2022-01 de la Commission Attractivité littorale et maritime

Objet : Enjeux liés au développement de l'attractivité du littoral des Hauts-de-France

La communauté maritime régionale des Hauts-de-France, réunie au sein de l'assemblée plénière du parlement de la mer des Hauts-de-France, sous la présidence de Monsieur Jean-François Rapin,

Vu la délibération 2020.01030 du 1er juillet 2020 du Conseil Régional des Hauts-de-France, portant création du Parlement de la mer des Hauts-de-France,
Vu l'arrêté n°21005823 du 15 septembre 2021 du Président du Conseil Régional désignant Jean-François RAPIN comme président du Parlement de la mer des Hauts-de-France,
Vu le règlement intérieur du Parlement de la mer des Hauts-de-France, adopté par son assemblée plénière le 4 février 2022,
Vu la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment ses dispositions en faveur d'une gestion économe de l'espace ;
Vu les échanges entre les membres de la commission Attractivité littorale et maritime du parlement de la mer des Hauts-de-France sur la thématique "Attractivité du littoral post-covid et en adaptation face au changement climatique", repris dans le compte-rendu de la réunion de commission du 21 octobre 2022 ;
Vu le chantier engagé actuellement par le collège régional de prospective sur la thématique "Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ?".

CONSIDÉRANT

- La volonté de la Région Hauts-de-France et des acteurs régionaux de valoriser les atouts de la façade maritime des Hauts-de-France et de renforcer son attractivité sans nuire à la qualité des milieux, des paysages et de la capacité d'accueil ;
- La nécessité de prendre en compte les risques naturels littoraux (recul du trait de côte et submersion marine) et leur aggravation liée aux effets du changement climatique, et d'adapter l'aménagement du territoire en zone littorale ;
- Les conséquences de la crise sanitaire covid-19 sur les pratiques, activités et modes de vie sur le littoral des Hauts-de-France ;
- Les difficultés engendrées par l'accroissement de l'attractivité du littoral pour les résidents permanents de la frange littorale et de l'arrière-pays (pression foncière et immobilière, concurrence entre résidences principales, résidences semi-principales et résidences secondaires et de tourisme, nuisances sonores, etc.) et pour l'économie locale (enjeu de la formation, difficultés pour recruter et loger les saisonniers, saturation des équipements et infrastructures en lien avec l'afflux de touristes, etc.) ;
- Les problématiques de mobilité sur le littoral des Hauts-de-France (réduction des dessertes ferroviaires, insuffisance de l'offre de transport pour les trajets entre les gares et le littoral, insuffisance de l'offre de mobilité active), et leurs impacts sur les activités et sur l'accessibilité aux services publics ;
- Les difficultés d'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) sur les communes littorales des Hauts-de-France ;
- Les difficultés d'application de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment ses dispositions relatives à la stratégie dite "Zéro Artificialisation Nette" sur les territoires littoraux (cadre inopérant pour la relocalisation des biens exposés aux risques littoraux, accentuation de la pression foncière et immobilière).

SOUHAITE

Attirer l'attention sur les interactions fortes existant entre les nombreuses problématiques identifiées sur le littoral des Hauts-de-France : pression foncière et immobilière, adaptation face aux effets du changement climatique, mutations de l'économie, transition démographique, transition énergétique et environnementale, attentes des populations en terme d'accès aux services et de qualité de vie, mobilité, etc. ;
Attirer l'attention sur la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire et de développer des politiques publiques permettant de maintenir un équilibre entre l'accroissement de l'attractivité des territoires littoraux et la préservation des atouts de la façade maritime régionale ;
Transmettre à l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, en charge du chantier de prospective "Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ?", la synthèse des débats de la réunion de la commission Attractivité littorale et maritime du parlement de la mer des Hauts-de-France du 21 octobre 2022 ;
Inviter les acteurs concernés à apporter une contribution au chantier "Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ?" du collège régional de prospective, animé par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, qui a vocation à évaluer les tendances et phénomènes qui impacteront le littoral des Hauts-de-France d'ici 2040, à élaborer des scénarios d'évolution et à identifier des leviers d'action permettant d'atteindre les scénarios qui apparaitront les plus souhaitables.

Vœu adopté le 7 novembre 2022
Par l'assemblée plénière du parlement de la mer
des Hauts-de-France

Le Président
Jean-François RAPIN

Avis sur le projet de révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral - Mars 2023

Le parlement de la mer des Hauts-de-France rassemble les acteurs de la communauté maritime régionale et favorise une concertation ouverte et constructive sur les nombreux enjeux auxquels est confrontée la façade maritime régionale.

Cette instance permet de réunir les expertises de terrain, les connaissances scientifiques et empiriques, les points de vue des acteurs socio-économiques, académiques, associatifs et institutionnels et de partager les expériences des acteurs publics et privés. Forte de ces expressions diverses et complémentaires, elle favorise la recherche de consensus ainsi que l'identification de priorités et de leviers d'action à mobiliser pour relever les défis liés à la mer, au développement portuaire et aux espaces littoraux.

Le parlement de la mer des Hauts-de-France souhaite intégrer les instances de concertation nationale
et de façade relatives à la mer et au littoral (Conseil National de la Mer et des Littoraux et Conseil Maritime de Façade Manche est – Mer du Nord), et apporter sa contribution lors de l'élaboration et de la révision des documents et schémas stratégiques et du cadre réglementaire relatifs au littoral et au milieu marin.

Aussi, sur la base de contributions d'une vingtaine de ses membres, le parlement de la mer des Hauts-de-France a élaboré cet avis, en vue de la révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral et de sa future déclinaison territoriale dans le Document Stratégique de Façade Manche est – Mer du Nord, visant à mettre l'accent sur les 9 enjeux suivants, présentés sans ordre de priorité :

1. Le développement de la filière halieutique
2. Le développement des ports régionaux
3. La décarbonation du transport maritime
4. Les énergies marines renouvelables
5. La sensibilisation aux enjeux de la mer et du littoral
6. La gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine
7. La préservation de la ressource en eau
8. Le rôle et l'implication des structures associatives du littoral
9. Les enjeux fonciers du littoral des Hauts-de-France

Le parlement de la mer estime que l'ensemble des sujets évoqués dans la Stratégie Nationale Mer et
Littoral sont pertinents et légitimes. En pratique, des analyses techniques et expertises plus poussées pourraient compléter les avis formulés et synthétisés dans le présent document.

I. Le développement de la filière halieutique

1. La planification maritime en Manche Mer du Nord
Dans le cadre des exercices de planification de l'espace maritime, les pêcheurs professionnels des Hauts-de-France souffrent d'un manque de visibilité sur les zones de pêche à court et à moyen terme, et d'un manque de prise en compte des contraintes de leur activité professionnelle (conflits d'usage sur un espace maritime restreint, impact du Brexit, réduction des possibilités d'exploitation, multiplication des zones protégées, implantation des parcs éoliens, absence de cohérence des stratégies des différents pays, etc.). Il est donc nécessaire de renforcer la prise en compte des avis et positions des professionnels de la pêche dans le cadre des exercices et des instances de concertation.

2. La protection de la pêche française
De nombreuses problématiques (raréfaction de la ressource, concurrence étrangère, vieillissement de la flotte, etc.) déséquilibrent et mettent en péril la pêche française, et notamment la pêche artisanale.
En Région Hauts-de-France, la filière est d'autant plus affectée qu'elle subit de plein fouet les conséquences du Brexit. Il est donc urgent d'organiser le soutien à la pêche française, en particulier en
Hauts-de-France, et de garantir les conditions d'une souveraineté alimentaire et économique. Pour cela, il est notamment nécessaire de mettre en œuvre un plan d'envergure nationale pour le développement de la pêche et d'accompagner la modernisation de la flotte de pêche française.

3. Le développement de l'aquaculture
Le développement d'une aquaculture nationale apparaît incontournable pour l'avenir de la filière halieutique française, pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire. La Région Hauts-de-France est d'ores et déjà en pointe en matière de production aquacole et des projets innovants d'aquaculture souhaitent s'installer sur le territoire régional. Toutefois, il convient de lever les freins au développement du secteur (conflits d'usage, déficit d'image de la pisciculture, procédures administratives longues, coût de l'énergie etc.). Pour ce faire, il serait souhaitable d'organiser une concertation, au niveau local, visant à identifier des espaces favorables, dédiés au développe-

ment de l'aquaculture ; de simplifier les procédures administratives, soit en proposant des terrains "prêts à l'emploi" soit en dérisquant en avance de phase (par exemple, mener les inventaires faune & flore 4 saisons sur les espaces "favorables") ou encore en construisant des processus intégrés qui requièrent moins de temps tout en satisfaisant aux obligations ; de soutenir la recherche et l'innovation ou encore d'intégrer les dernières avancées scientifiques au sein des formations existantes.

La filière conchylicole des Hauts-de-France appelle par ailleurs une attention particulière pour garantir son développement et sa pérennité. Il est ainsi nécessaire de maintenir et d'améliorer la qualité des eaux littorales, de soutenir la mise en œuvre de profils de vulnérabilité des zones conchylicoles, d'accélérer la mise en conformité des réseaux d'assainissement collectifs et individuels, de soutenir les entreprises dans la prise en compte des enjeux environnementaux, d'intégrer les spécificités de la conchyliculture dans l'aménagement du territoire et d'aider les zones d'activités à la performance quantitative et qualitative. Le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord (CRCNMN) constitue pour cela un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des intervenants.

II. Le développement des ports régionaux

1. Le développement durable des ports régionaux
Le développement des ports des Hauts-de-France ne peut se faire sans la prise en compte de l'impact des activités portuaires sur l'environnement. De nombreux acteurs des Hauts-de-France développent des initiatives prenant en considération les impacts environnementaux en matière d'aménagement et d'infrastructures. Il apparaît donc essentiel de mettre en œuvre une coordination régionale en matière environnementale visant à mettre en synergie les différents acteurs impliqués dans le développement portuaire des Hauts-de-France et à garantir la complémentarité des projets.

2. Le développement des ports de plaisance des Hauts-de-France
Compte tenu du poids économique de l'activité de plaisance et de la compatibilité des activités nautiques et de plaisance avec un milieu sensible, il apparait nécessaire d'accompagner le développement des ports de plaisance et de prendre en compte leurs spécificités dans l'écosystème portuaire (besoins fonciers, impact du Zéro Artificialisation Net, nécessité d'accompagner financièrement le verdissement des ports de plaisance) dans la Stratégie Nationale Mer et Littoral. Les ports de plaisance des Hauts-de-France entendent participer à cet effort de développement. Pour ce faire, plusieurs leviers d'actions sont mobilisables : soutenir financièrement la transition écologique des activités de plaisance (décarbonation, transition énergétique, aires de carénage comportant un système de traitement des eaux, etc.) ou encore accompagner le développement touristique des ports de plaisance (réalisation d'une étude nationale sur les attentes des pratiquants et non-pratiquants, valorisation de l'offre des ports de plaisance par les offices de tourisme, élaboration d'une stratégie nationale « tourisme littoral et maritime » sur 10 ans).

III. La décarbonation du transport maritime

1. Une stratégie régionale en matière d'avitaillement des navires
L'effort de décarbonation du transport maritime nécessite la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les navires à partir d'énergies renouvelables, et ce en collaboration avec tous les acteurs concernés. Le positionnement et les choix des armateurs sont à cet égard déterminants, tant en termes de choix que de calendrier de communication. En Hauts-de-France, le transport maritime transmanche est naturellement en première ligne, mais les flottilles de pêches et les moyens nautiques de l'État et de la Région sont également concernés.

2. Le contrôle des émissions de carbone du transport maritime
Il apparaît nécessaire, pour satisfaire l'objectif de décarbonation, de s'assurer d'un contrôle effectif des émissions de carbone du transport maritime, dans un contexte de croissance du trafic, en ajustant si nécessaire le dispositif expérimental déjà existant au moyen des drones.

3. La décarbonation des activités de plaisance
Les activités de plaisance sont faiblement carbonées mais des efforts supplémentaires peuvent être réalisés pour améliorer l'impact des différentes activités présentes dans les ports de plaisance. Ainsi, un accompagnement financier permettrait la mise en place d'un approvisionnement en carburants alternatifs ou encore l'installation de dispositifs de distribution individuels des fluides pour une facturation
au réel des plaisanciers.

IV. Les énergies marines renouvelables

La réussite de la transition énergétique implique de nombreux défis à relever, notamment en termes d'innovation, et

la mise en place d'une approche systémique, au sein de laquelle la dimension maritime doit prendre toute sa place. La crise climatique ainsi que le contexte géopolitique font des énergies marines renouvelables un levier essentiel de la transition énergétique et un enjeu des années à venir. C'est pourquoi, soutenir la recherche et le développement en la matière (énergie des marées et des courants, énergie thermique, énergie des vagues et de la houle, biomasse marine, énergie osmotique, etc.) est primordial, tout comme l'expérimentation pour les technologies matures, dans le cadre de concertations élargies avec les acteurs territoriaux. Dans certains cas, le développement d'infrastructures de récupération de l'énergie marémotrice pourrait permettre de contribuer à d'autres usages (protection du littoral face aux risques littoraux, développement du tourisme, aquaculture, etc.).

V. La sensibilisation aux enjeux de la mer et du littoral

1. La sensibilisation du grand public
Les problématiques telles que l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique, la transition énergétique, le développement de l'économie bleue, la protection des espaces naturels littoraux, l'augmentation de la fréquentation touristique ou encore la gestion des effets du Brexit, nous amènent à définir une vision partagée et collective du littoral des Hauts-de-France à court, moyen et long terme. C'est pourquoi il est nécessaire de sensibiliser le grand public, et notamment les plus jeunes, aux enjeux maritimes et littoraux. De nombreuses initiatives existent déjà en Hauts-de-France en la matière. Pour en accroître l'efficacité, il conviendrait de mettre en place une démarche coordonnée et pilotée à la bonne échelle sur des enjeux prioritaires, d'impliquer les habitants des territoires éloignés de la mer, d'homogénéiser les messages, de former les acteurs du littoral à la sensibilisation du grand public, de favoriser les partenariats entre acteurs (privés et publics), de mobiliser l'engagement citoyen et de développer une culture "Océan" de tous les citoyens.

2. La sensibilisation des élus et des techniciens
Face à l'importance et à la diversité des enjeux auxquels est confrontée la façade maritime des Hauts-de- France, sensibiliser et (in)former les élus et les techniciens en charge de la gestion du littoral est une condition de réussite. Les régions Hauts-de-France et Normandie se sont dotées d'un outil essentiel en la matière : le Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France (ROL). Le ROL permet ainsi de valoriser la connaissance scientifique et technique sur la dynamique sédimentaire et l'évolution du trait de côte, de faire le lien entre les initiatives d'observation aux différentes échelles (locales, régionale, nationale) ou encore de faire émerger un besoin de connaissances complémentaires. Pour que le ROL puisse mener à bien ses missions, il est nécessaire de garantir le respect de l'open data en matière de gestion des données et de mettre en réseau les acteurs afin de favoriser le partage de bonnes pratiques, de s'assurer de la complémentarité et de la non redondance des actions réalisées et de permettre la mise en œuvre de stratégies cohérentes.

3. Renforcer la culture du risque
Au regard de l'exposition importante du littoral régional aux risques littoraux, développer une culture du risque procède d'un impératif majeur pour appréhender à large échelle les enjeux de la mer et du littoral en Hauts-de-France. Il s'agit d'abord de renforcer la connaissance auprès de tous les acteurs (élus, techniciens, citoyens, etc.) des aléas et de la vulnérabilité du territoire. S'appuyant sur une information de la population dès le plus jeune âge, elle doit favoriser l'adoption de règles de conduite et de réflexes, mais aussi de débattre collectivement des pratiques, des positionnements, des enjeux, etc.
L'information préalable des acquéreurs et des locataires de la situation d'un bien par rapport aux risques littoraux, mise en place par la loi climat – résilience, pourra y contribuer mais il importe de renforcer la culture du risque vis-à-vis d'autres acteurs du territoire.
Il est nécessaire de susciter un changement de regard de l'ensemble des acteurs sur les risques, permettant de dépasser le catastrophisme au profit d'une véritable responsabilisation. L'élaboration de politiques de prévention adaptées, en Hauts-de-France et sur le territoire national, doit être encouragée, en s'appuyant notamment sur les travaux menés par le CEREMA, la Direction Générale de la Prévention des Risques, ou encore le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation.

VI. La gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine

1. Pour un schéma régional de gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine…
Afin de développer une politique homogène en matière de gestion des risques du recul du trait de côte et de submersion marine, il semble souhaitable d'élaborer un schéma régional permettant d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales en charge de cette compétence.

2. … Et une nouvelle gouvernance intégrée pour la gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine
Il est de plus nécessaire de créer les conditions permettant aux collectivités territoriales d'exercer pleinement la

compétence GEMAPI.
Pour ce faire, il convient de poser un diagnostic partagé de la gouvernance actuelle, permettant à chacun dans son domaine de compétence d'identifier les facteurs limitants et les leviers d'amélioration et d'établir les bases d'une nouvelle gouvernance intégrée concourant à une meilleure efficacité de l'action publique en matière de gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine. De plus, un parangonnage et la création de cadres de dialogue formalisé entre acteurs des territoires français et européens faciliteraient des échanges de bonnes pratiques et encourageraient la mise en place de projets innovants autour de la gestion des risques dans les territoires littoraux.
Le parlement de la mer s'engage à y contribuer à l'échelle des Hauts-de-France, et attend du Comité
National du Trait de Côte récemment mis en place qu'il apporte des solutions opérationnelles aux défis des territoires littoraux.

VII. La préservation de la ressource en eau

Comme l'ensemble du bassin Artois-Picardie, le littoral des Hauts-de-France est soumis à de fortes contraintes sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau. Des captages de surface ou des apports extérieurs (de l'Audomarois vers le Dunkerquois) sont ainsi nécessaires pour compléter la ressource en eau souterraine. Pour assurer la préservation de cette ressource, dans un contexte de consommations importantes (industries, densité de population, fréquentation touristique) et de changement climatique, il importe de veiller à une gestion équilibrée.
Sur le plan quantitatif, il convient d'engager des économies d'eau ainsi que des réflexions sur les usages de ressources alternatives (eaux de pluie, eaux usées ou réutilisation d'eaux d'exhaure des carrières). Sur le plan qualitatif, il convient de réduire les pressions sur la ressource liée aux activités humaines, industrielles et agricoles, afin de sécuriser les usages pour la consommation humaine, la salubrité publique et les besoins des milieux naturels. Enfin, en termes de gouvernance, l'ensemble des bassins versants pourraient utilement être couverts par un Etablissement Public Territorial de Bassin, afin de coordonner la gestion de la ressource en concertation avec les acteurs mobilisés.

VIII. Le rôle et l'implication des structures associatives du littoral

1. La place des établissements d'activités physiques et sportives nautiques dans la SNML
Les établissements d'activités physiques et sportives nautiques sont des acteurs incontournables du littoral, pourtant peu pris en compte dans la stratégie de façade. Il apparaît donc nécessaire de les identifier en tant qu'acteur de la façade maritime régionale, de faire valoir leur poids dans l'économie touristique, de reconnaître leur implication en matière de surveillance et de sécurisation des espaces de pratiques, de préservation de l'environnement, de sensibilisation des publics ou encore de formation aux métiers du nautisme. Il est ainsi souhaitable de les associer, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du volet opérationnel du document stratégique de façade.

2. Pour une coordination nationale des réseaux associatifs du patrimoine maritime
En octobre 2021, Monsieur Henry MASSON a été chargé par les ministères de la Culture et de la Mer d'élaborer un rapport (attendu pour mars 2022 mais non disponible à ce jour) proposant les axes d'une stratégie collective et fédérée des services de l'État pour mettre en valeur le patrimoine maritime. Les réseaux associatifs du patrimoine maritime, convaincus de l'intérêt d'une démarche commune et concertée, soutiennent la mise en place d'une coordination nationale des réseaux associatifs du patrimoine maritime. Dans cette optique, une accompagnement technique et financier de l'État serait nécessaire.

IX. Les enjeux fonciers du littoral des Hauts-de-France

Concerné par de multiples activités et soumis à de fortes pressions, le littoral présente des enjeux fonciers majeurs. En Hauts-de-France, la densité de l'urbanisation, des infrastructures et des activités économiques et de loisirs génère des difficultés majeures pour permettre le développement des usages.
Cette situation est particulièrement marquée pour les espaces exposés aux risques littoraux (pour lesquels les objectifs de gestion économe de l'espace contraignent les projets de relocalisation) et pour les zones portuaires, pour mener à bien les projets de développement tout en satisfaisant aux obligations et engagements environnementaux.

© Michaël Lachant / Région Hauts-de-France

Retrouvons-nous sur

parlementdelamer.hautsdefrance.fr

LE PARLEMENT DE LA MER
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
#ambitionlittorale

Région Hauts-de-France